

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 12 février 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 4, 5 et 6 février 2019**

**2019 DEVE 4** Entretien par la Ville de Paris et ouverture au public du jardin de la paroisse Sainte Jeanne de Chantal (16e) - Convention de gestion.

**Mme Pénélope KOMITES, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2019, par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer une convention avec la paroisse Sainte Jeanne de Chantal pour la mise à la disposition de la Ville de Paris d'un jardin à Paris 16<sup>e</sup> afin qu'elle l'entretienne et en assure l'ouverture au public ;

Vu l'avis du Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement en date du 21 janvier 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la paroisse Sainte Jeanne de Chantal la convention jointe au présent projet de délibération, relative à la mise à la disposition de la Ville de Paris d'un jardin à Paris 16<sup>e</sup> afin qu'elle l'entretienne et en assure l'ouverture au public.

Article 2 : La convention est prévue à titre gratuit jusqu'au 31 décembre 2032, date de fin du bail emphytéotique de 99 ans entre le Diocèse de Paris et la Ville de Paris pour la mise à disposition du terrain sur lequel ont été aménagés l'église et le jardin objet de la convention.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**